



CODE DE TRANSPARENCE M CLIMATE SOLUTIONS

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

ADHÉSION DU FONDS **M CLIMATE SOLUTIONS** AU CODE DE TRANSPARENCE EUROPÉEN APPROUVÉ PAR L'AFG / FIR / EUROSIF *

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de Montpensier Finance. Nous nous félicitons de la mise en place du Code. Cette déclaration d'engagement est la mise à jour de la première déclaration publiée par Montpensier Finance en juillet 2019. Elle couvre la période débutant en novembre 2024. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et sur notre site internet.

Conformité du Code de transparence

La société de gestion Montpensier Finance s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds M Climate Solutions respecte l'ensemble des recommandations du Code de Transparence.

* AFG, Association Française de la Gestion, <https://www.afg.asso.fr/>
FIR, Forum de l'investissement responsable, <https://www.frenchsif.org/isr-esg/>
Eurosif, <http://www.eurosif.org/>

Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	6
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	6
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?..	7
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	10
2.4.1 Nature des critères ESG pris en compte :	10
2.4.2 Suivi des Controverses :	15
2.4.3 Monitoring de certaines activités :	19
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	19
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société....	20
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	20
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	21
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	21
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?.....	21
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence	22
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?	22
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	22
3.3. Quels critères ESG et principes liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?.....	23
3.3.1 Thématique d'investissement	23
3.3.2 Exclusions	25
3.4. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	27
3.4.1 Note d'Implication dans la Transition Énergétique	28
3.4.2 Note Profil Carbone	29
3.4.3 Univers Investissable	30
3.5. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?.....	31
4. Processus de gestion	32
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?.....	32

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	33
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	35
4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	35
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	35
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	35
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	36
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	36
5. Contrôles ESG	37
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	37
6. Mesures d'impact et reporting ESG	39
6.1. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG du/des fonds ?	39
6.1.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds	39
6.1.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG du Fonds	40
6.2. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	40
6.3. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	41

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

NOM DU FONDS : M CLIMATE SOLUTIONS

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/23	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations Convertibles <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (armes à sous-munitions, mines antipersonnel), Armement non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon et énergies fossiles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles : armement conventionnel ; Divertissements pour adultes, Jeux de hasard ; OGM ; Huile de palme	253 093 439 €	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label Greenfin (ex TEEC) <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input checked="" type="checkbox"/> Label Belge Towards Sustainability <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions <ul style="list-style-type: none"> • DICI • Prospectus • Rapport de gestion • Reporting financier et extra-financier • Présentations diverses • Autres : Code de Transparence

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le présent Code de Transparence a vocation à s'appliquer au Fonds M Climate Solutions géré par Montpensier Finance.

La société de gestion a été agréée le 19 décembre 1997 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro GP97125.

MONTPENSIER FINANCE

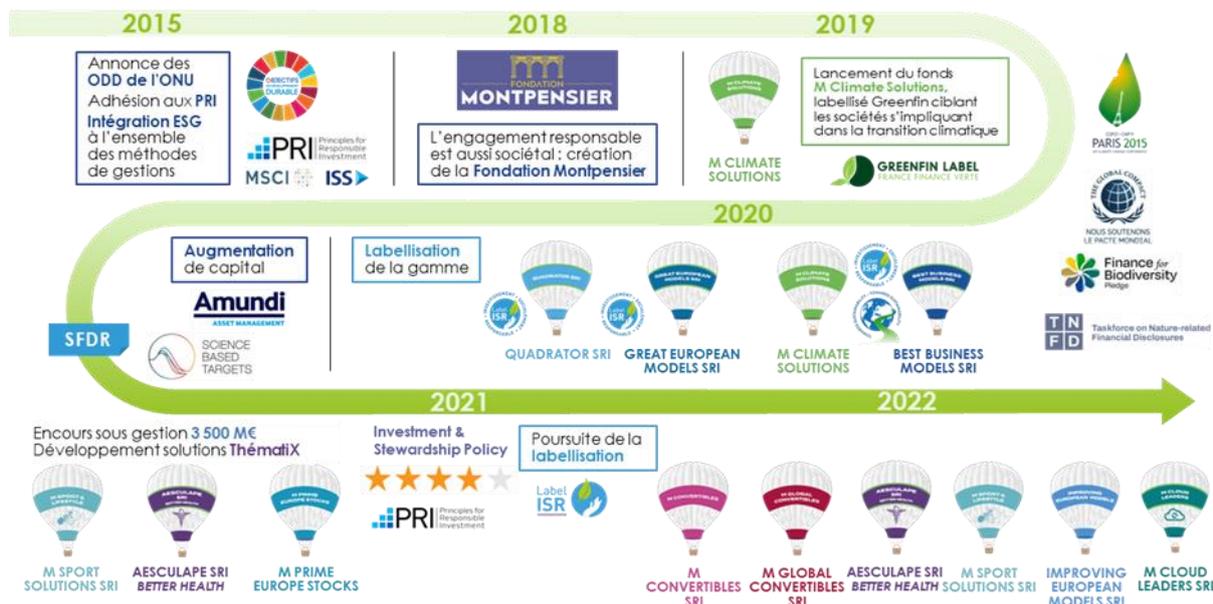
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 867 840 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 417 539 681

58, avenue Marceau - 75008 PARIS

www.montpensier.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis 2015 Montpensier Finance a renforcé son engagement responsable, intégrant des critères ESG dans l'ensemble de ses processus de gestion des fonds gérés en valeurs en direct.



Nous avons la conviction que la performance économique et boursière des entreprises dans lesquelles nous investissons est fonction de la prise en compte de critères extra-financiers. Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion de Montpensier Finance.

Les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise sont des facteurs de performances durables :

|| Environnementales

L'Environnement est un enjeu du 21ème siècle. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets et d'exploitation durable des ressources, etc, sont les enjeux environnementaux des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

|| Sociales

Nous sommes attachés à la responsabilité sociale des entreprises, à leur impact en interne mais aussi concernant l'ensemble de leurs prestataires. Nous pensons que le capital humain et le capital relationnel d'une entreprise sont des données importantes. L'emploi, la sécurité, la santé, font partie des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

|| Gouvernance

Les questions de management, des organes de contrôle, du rôle des actionnaires, font partie des enjeux de bonne gouvernance, de même que les questions de contrôle des risques, de communication financière, de transparence, etc. La lutte contre la corruption, sous toutes ses formes est aussi un des enjeux de bonne gouvernance d'entreprise.

➤ Adhésion aux PRI

Montpensier Finance a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies le 10 mars 2015.

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société.

En outre, Montpensier Finance soutient également la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur, Montpensier Finance a également adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies, et à ce titre soutient la Déclaration des Droits de l'Homme.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Depuis 2015, Montpensier Finance a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique ESG, qui est venue compléter une politique de vote, mise en place dès 2005. Montpensier Finance a également mis en place une politique d'engagement afin d'enrichir ce dispositif.

Les modalités de prise en compte par Montpensier Finance des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont décrites sur le site internet :

- ✓ Rubrique « Politique ESG » de la page du site <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ Rubrique « Politique de vote » de la page du site <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ Rubrique « Politique d'Engagement » de la page du site <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- ✓ La prise en compte des critères extra-financiers dans les gestions de Montpensier Finance est également présentée sur la page du site <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

Il est fait référence à ces informations dans les prospectus et rapports annuels des OPC.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique ESG

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance afin d'adapter ses processus de gestion et de mettre en œuvre des process, et une organisation, ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ISR de Montpensier Finance est présentée sur la page Engagement Responsable du site Internet de Montpensier Finance. <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

Les rapports TCFD, s'inscrivant dans le cadre prévu à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi de transition énergétique pour les fonds gérés par Montpensier Finance sont disponibles sur notre site internet :

- ✓ Sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance, parmi lesquels :
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadator-sri>
 - <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/improving-european-models-sri>

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Finance a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

➤ Politique d'Engagement

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Finance s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Montpensier Finance intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance indispensables pour des investissements de long terme responsables et performants.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs. Montpensier Finance calcule les notes de ses portefeuilles, de façon hebdomadaire, sur la base des éléments disponibles via MSCI, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe d'analyse ESG.

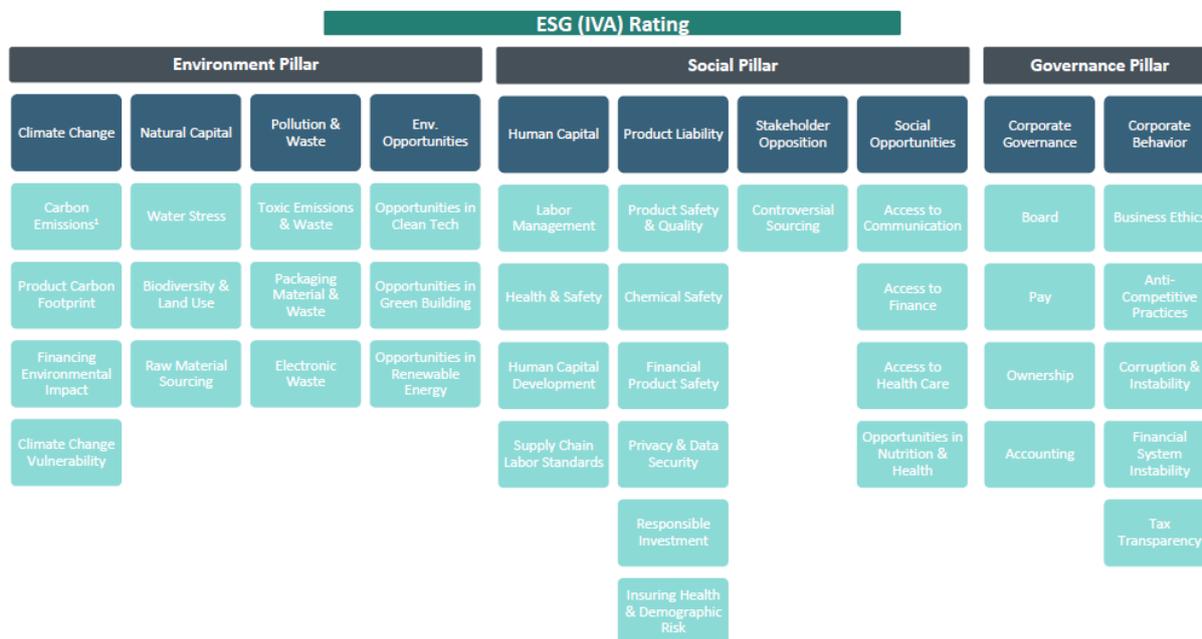
D'une façon générale, les notes et limites sont calculées sur la fraction du portefeuille faisant l'objet d'une notation MSCI, les poids étant rebasés à 100.

Les notes des portefeuilles sont calculées de façon globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent avoir des notes ne respectant pas unitairement les limites.

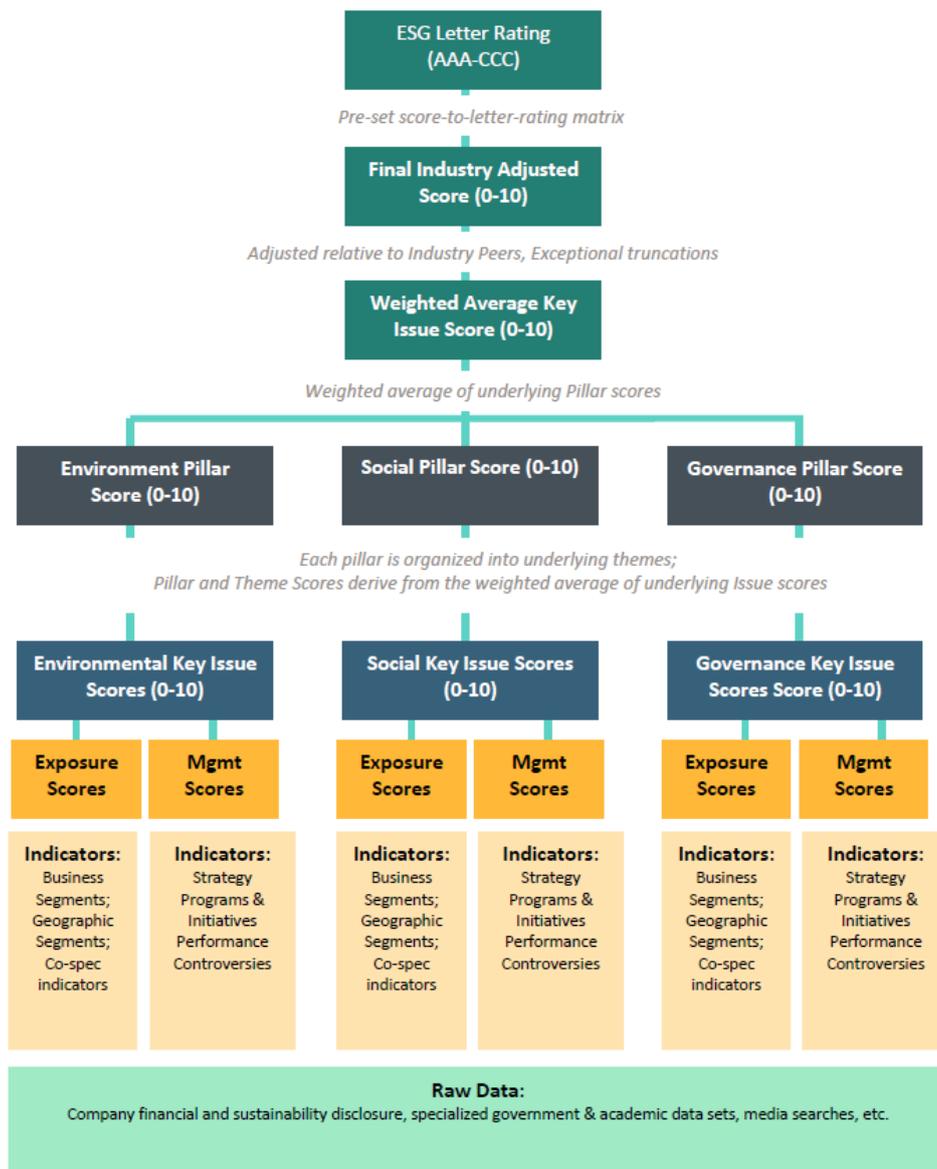
2.4.1 Nature des critères ESG pris en compte :

2.4.1.1 Notation MSCI ESG Ratings :

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.



Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

Letter Rating	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	8.6* - 10.0
AA	7.1 – 8.6
A	5.7 – 7.1
BBB	4.3 – 5.7
BB	2.9 – 4.3
B	1.4 – 2.9
CCC	0.0 – 1.4

**Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.*

Le cas échéant, une analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne, suivant une méthodologie similaire à celle mise en œuvre par MSCI ESG Research, pour les valeurs non couvertes, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

2.4.1.2 Seuils d'alerte ESG Ratings

Des seuils d'alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d'alerte sont mis en place :

Limites ESG Ratings	Seuil d'alerte de notation
Note moyenne de chaque portefeuille	≥ 5.7 ce qui correspond à la limite entre la note MSCI A et BBB
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note $\leq B$	$\leq 10 \%$
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note $\leq BB$ ie, BB, B et CCC	$\leq 20 \%$

En cas de dépassement de seuil d'alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l'origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L'ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d'un seuil peuvent faire l'objet de mesure allant jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

2.4.1.3 Une attention toute particulière sur le pilier Environnement

En complément des seuils d'alerte ESG Ratings, au sein du pilier Environnement, une attention particulière est attachée par les gérants à la notation carbone des sociétés, et au bilan global du portefeuille.

En effet, dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Écologique (LTEE), qui s'intègre dans l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (contribution à l'objectif 2° C), Montpensier Finance a mis en place des mesures d'évaluation de l'intensité carbone et de la contribution à la TEE de ses portefeuilles investis en valeurs en direct.

➤ Les gaz à effet de serre

L'intensité carbone est une mesure unique en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). Cette mesure unique permet de comparer les différents gaz à effet de serre par rapport à une unité de CO₂. L'équivalent tCO₂e est calculé en multipliant les émissions de chaque gaz par son potentiel de réchauffement global à 100 ans (PRG). Les gaz évalués sont ceux définis par le protocole de Kyoto :

Désignation	Formule chimique	PRG à 100 ans*
Dioxyde de carbone	CO2	1
Méthane	CH4	28-30
Protoxyde d'azote	N2O	265
Hexafluorure de soufre	SF6	23 500

Source : <https://docs.datagir.ademe.fr/documentation/lexique-environnemental-et-changement-climat>

➤ Mesures de l'intensité / de l'empreinte carbone des portefeuilles

Plusieurs mesures peuvent être réalisées :

- ✓ Intensité Carbone
 - L'Intensité Carbone (Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaire.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en Millions d'euro).
 - Intensité : Tonne * Ratio d'emprise / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ Intensité Carbone Moyenne Pondérée
 - L'Intensité Carbone Moyenne Pondérée (Weighted Average Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million de dollar de Chiffre d'Affaire, pondéré par le poids des valeurs en portefeuille.
 - Intensité : Tonne / 1M\$ Chiffre d'Affaires, moyenne pondérée par le poids
- ✓ L'empreinte Carbone
 - L'empreinte Carbone (Carbon Footprint) mesure le total en tonnes métriques des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million de dollar investi.
 - Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en millions d'euro).
 - Empreinte : Tonne * Ratio d'emprise / 1 M€ investi



Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

Ces mesures d'émissions de carbone s'appuient sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille et/ou sur les éléments évalués par MSCI ESG Research.

Montpensier Finance a choisi de publier l'Intensité Carbone Moyenne Pondérée des portefeuilles de ses OPC, en Tonne eq. CO₂ / Million dollar de chiffre d'affaires.

La mesure de l'intensité carbone des portefeuilles est globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent émettre des gaz à effet de serre de façon plus prononcée.

➤ Périmètre

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

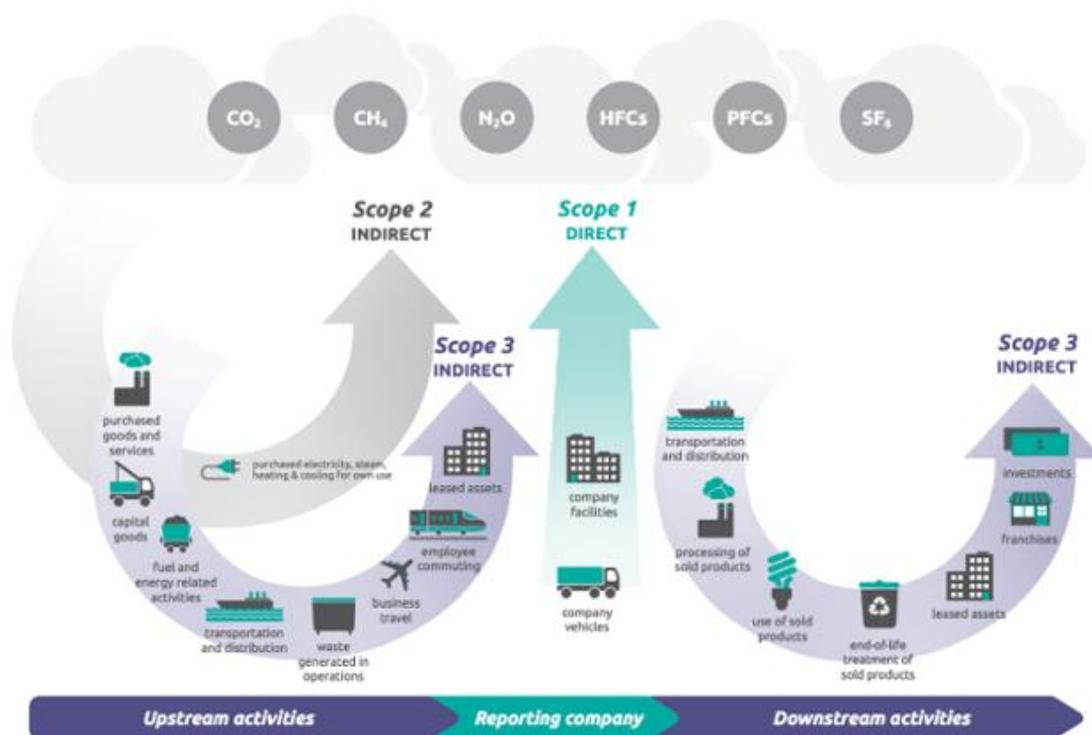
Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émission fugitive (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2.



Le total des émissions de GES mesuré par Montpensier Finance pour les portefeuilles des OPC qu'elle gère correspond au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

Cette mesure est complétée par une première approche prenant en compte les données d'émissions indirectes, pour la partie du Scope 3 pour laquelle nous sommes en capacité de récupérer des données que nous jugeons suffisamment pertinentes, i.e. les émissions directes de carbone des fournisseurs de premier rang, données qui sont associées aux biens et services achetés par les entreprises (à l'exclusion de l'électricité achetée). En effet, à ce stade, les données relatives aux émissions du Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises) ne sont que partiellement disponibles. Les émissions du Scope 3 sont entièrement basées sur des données estimées par MSCI ESG Research.

➤ **Autres éléments qualitatifs suivis**

Des éléments qualitatifs publiés par les sociétés sont également mesurés, dans l'objectif de déterminer l'exposition au risque climat et les opportunités environnementales des portefeuilles.

Ces éléments sont :

- ✓ Politique d'efficacité énergétique ;
- ✓ Initiative pour réduire les émissions ;
- ✓ Politique de réduction des déchets ;
- ✓ Politique de gestion de l'environnement ;
- ✓ Opportunités liées au changement climatique ;
- ✓ Politique sur le changement climatique ;
- ✓ Eau : Raréfaction des ressources, pollution, fonte glaciaire, ...



➤ **Intégration des mesures Carbone dans les processus d'investissement**

Les mesures Carbone sont réalisées pour l'ensemble des portefeuilles composés de valeurs en direct, complétés par des calculs sur les indices et les secteurs.

Les mesures Carbone des portefeuilles font l'objet d'une mise à jour hebdomadaire, examinée lors des comités de portefeuille. Ces mesures y sont monitorées afin d'identifier les principaux contributeurs.

2.4.2 **Suivi des Controverses :**

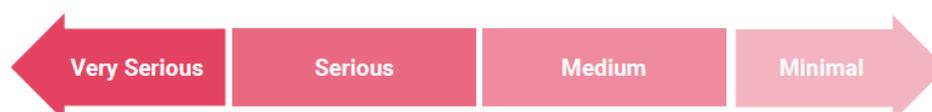
Pour le suivi des controverses, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI ESG Controversies, ainsi que sur une analyse mensuelle interne décrite au point 2.4.2.3.

2.4.2.1 **Echelle de notation MSCI ESG Controversies :**

L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Les controverses sont classées par sévérité :

La nature du préjudice est évaluée sur une échelle allant de « Very Serious » à « Minimal » :



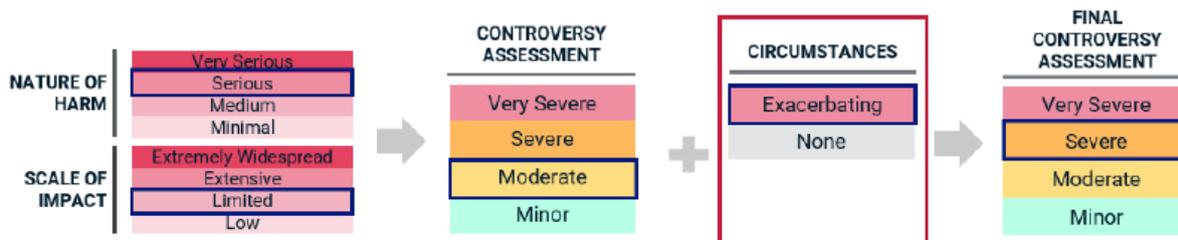
L'ampleur de l'impact est évaluée sur une échelle de « Extremely Widespread » à « Low » :



Dans un premier temps, la controverse fait l'objet d'une analyse et d'un classement initial :

		Nature of Harm			
		Very Serious	Serious	Medium	Minimal
Scale of Impact	Extremely Widespread	Very Severe	Severe	Severe	Moderate
	Extensive	Very Severe	Severe	Moderate	Moderate
	Limited	Severe	Moderate	Minor	Minor
	Low	Moderate	Moderate	Minor	Minor

La nature du préjudice et son ampleur peuvent générer un ajustement de la controverse, vers plus ou moins de sévérité :



De même l'implication directe ou indirecte de la société est prise en compte, ainsi que l'état de remédiation de la controverse.

Ainsi, les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l'objet.

		Ongoing	Partially Concluded	Concluded
Very Severe	Direct	0	1	2
Very Severe	Indirect	1	2	3
Severe	Direct	1	2	3
Severe	Indirect	2	3	4
Moderate	Direct	4	5	6
Moderate	Indirect	5	6	7
Minor	Direct	6	7	8
Minor	Indirect	7	8	9

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :

ENVIRONMENT	SOCIAL			GOVERNANCE
	HUMAN RIGHTS AND COMMUNITY IMPACT	LABOR RIGHTS & SUPPLY CHAIN	CUSTOMERS	
Biodiversity & Land Use	Impact on Local Communities	Child Labor	Product Safety & Quality	Bribery & Fraud
Energy & Climate Change	Human Rights Concerns	Collective Bargaining & Unions	Anticompetitive Practices	Controversial Investments
Supply Chain Management	Civil Liberties	Discrimination & Workforce Diversity	Customer Relations	Governance Structures
Water Stress	Other	Labor Management Relations	Marketing & Advertising	Other
Toxic Emissions & Waste		Supply Chain Labor Standards	Privacy & Data Security	
Operational Waste (Non Hazardous)		Health & Safety	Other	
Other		Other		

2.4.2.2 Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille :

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Finance :

Limites ESG Controversies	Seuil d'alerte de notation
Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note ESG Ratings est < BB	Analyse qualitative ad hoc
Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées	Analyse qualitative ad hoc

En cas de dépassement de seuil d'alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse.
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

L'analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

2.4.2.3 Veille Montpensier Finance relative aux controverses

En complément, Montpensier Finance a établi pour tous ses fonds gérés, une veille interne sur les valeurs détenues en portefeuille, et effectue un suivi des controverses auxquelles sont exposées les entreprises en portefeuille.

L'identification des controverses est effectuée à l'aide de sources diverses dans l'objectif de permettre une bonne couverture de l'information :

- Un suivi hebdomadaire des nouvelles controverses grâce à l'outil « News » de Bloomberg ;
- Une veille quotidienne des actualités (brockers, recherches etc) ;
- Un suivi des nouvelles controverses via la méthodologie ESG Controversies de MSCI : identification des sujets notamment en lien avec les objectifs ESG des fonds.

Montpensier Finance a aussi choisi de porter une attention particulière à certains motifs de controverses, et d'en faire ainsi des critères de sélectivité des valeurs de l'univers d'investissement :

- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption.

Un suivi des controverses est effectué en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ;
- Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Ce suivi permet à Montpensier Finance de définir une catégorisation des controverses selon 3 niveaux, mise à jour au minimum mensuellement et sur une base ad-hoc :

- **Niveau 1** : Controverses jugées graves, structurelles et/ou répétées avec une implication directe de l'entreprise sans réponse ou amélioration de la part de cette dernière.
 - En cas d'aggravation du cas (nouvelle controverse sur le même sujet ou dégradation du profil ESG), l'analyse de l'équipe d'analyse ESG peut mener à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, et dans le meilleur intérêt des porteurs.
- **Niveau 2** : Controverses jugées avérées avec une implication directe ou une implication indirecte importante sur les activités de l'entreprise et/ou sur son environnement. L'entreprise peut avoir bien répondu et/ou avoir mis en place des actions.
 - Cas spécifique du cumul de controverses qui peut augmenter le niveau de gravité de la controverse lors de notre analyse interne.
- **Niveau 3** : Controverses jugées ponctuelles et/ou isolées, avec une implication potentiellement indirecte de l'entreprise et ayant un faible impact sur ses activités et son environnement, n'influençant que très peu le profil ESG de l'entreprise.

Un suivi est mis en place par Montpensier Finance lorsque que les deux critères suivants sont réunis :

- Valeurs sujettes à une ou des controverses de niveau 1 ;
- Valeurs avec un profil ESG qui se dégrade.

En cas de dégradation forte du profil ESG de ces valeurs ou de nouvelles controverses trop sévères et risquées pour l'entreprise, l'équipe d'analyse ESG s'appuie sur une procédure d'escalade. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée.

Cette analyse et l'accès à de nouvelles informations peuvent conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié. De plus, le suivi de ces valeurs peut se traduire par un renforcement du dialogue et la formalisation des attentes sur les années à venir pour ainsi suivre la progression de l'entreprise face à cette controverse.

Une revue de la valeur en comité portefeuille du fonds, ou le cas échéant en comité ad-hoc, sera aussi effectuée et un suivi régulier sera réalisé lors des comités ISR trimestriels. Les comptes-rendus des décisions actées sont formalisés dans le fichier Excel de suivi des risques ESG.

En cas d'échec de l'engagement, de dégradation importante lors de la mise sous surveillance ou de nouvelles controverses très sévères sur le même sujet, l'analyse ESG de la valeur peut être revue et dans certains cas peut mener à des changements dans la gestion du portefeuille. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans les 6 à 9 mois maximum suivants la décision, dans le meilleur intérêt des porteurs, en fonction de la matérialité de la controverse ainsi que des conditions de marché.

Ces mesures prises peuvent être revues si des actions positives sont constatées, par exemple :

- Réponse positive de l'entreprise avec mise en place de changements concrets dans l'objectif d'améliorer ses pratiques ;
- Amélioration des pratiques de l'entreprise et de son profil ESG global ;
 - Dédommagements et réparations pour les individus ou communautés concernés ;
- Risques diminués notamment grâce à la mise en place de nouvelles certifications ou mesures dédiées...

2.4.3 Monitoring de certaines activités :

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS)

2.4.3.1 Screening MSCI Business Involvement Screening :

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement, ...).

2.4.3.2 Limites BIS appliquées par Montpensier à chaque portefeuille :

Outre les valeurs interdites à l'ensemble des gestions :

- Le traité d'interdiction des mines anti-personnel (Traité d'Ottawa),
- La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo),

Montpensier Finance a mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment au fonds M Climate Solutions, tel que décrit plus loin dans le présent code de transparence.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les Gérants et les Analystes, dont les analystes ISR, sont impliqués dans l'analyse ESG. Lors de l'analyse du cas d'investissement, ils identifient et échangent ensemble sur les risques et opportunités ESG pour chaque entreprise étudiée.

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société

La gestion actions et obligations convertibles de Montpensier Finance est impliquée dans l'intégration de critères ISR dans les process de gestion. Les équipes peuvent notamment s'appuyer sur l'expertise de deux analystes ISR dédiés qui sont associés à l'ensemble des process de gestion active.

L'équipe ISR est constituée de deux analystes dédiés, formés régulièrement afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux ESG et aux évolutions des réglementations en vigueur. 100% indépendante de la gestion, l'équipe est directement rattachée à la direction générale de Montpensier Finance.

L'équipe ISR est en charge de l'analyse ESG des valeurs, de l'engagement, ainsi que la rédaction des rapports extra financiers.

Pour les aspects quantitatifs, les analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes. En outre, la Direction des Opérations et des Méthodes développe et monitorise des outils de suivis quantitatifs des ratings et autres données relatives à l'ESG (données Carbone par exemple) et collabore de façon continue avec l'équipe d'analyse ISR.

En outre, Montpensier Finance a mis en place un **Comité ISR**, composé du membre de la Direction générale en charge de la supervision de l'ISR, de l'équipe ISR, de la Direction des opérations et du Contrôle interne. Il se réunit chaque trimestre, et aussi souvent que nécessaire en cas de besoin. Le Comité ISR examine les documents liés à la prise en compte des dispositions liées à la finance durable dans la gestion des portefeuilles (fichiers de notations ESG, de sélectivité ISR, de scoring écoactivités, mapping des risques ESG des titres détenus en portefeuilles, suivi de la mise à jour de l'analyse ISR/climat, ...). Il est également, de manière plus générale, un lieu d'échanges sur les évolutions en termes de finance durable à apporter aux politiques, procédures et produits eu égard aux évolutions du contexte réglementaire, de la doctrine ou des référentiels des labels.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres : TCFD, Climate Actions 100+, Finance for Biodiversity Pledge, TNFD 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

GESTION ACTIONS & THÉMATIQUES

ACTIONS ET THÉMATIQUES EUROPÉENNES	 BEST BUSINESS MODELS SRI	 Zone Euro Grandes & Moy. Valeurs 'Blend'	Encours 31 décembre 2023 : 876 M€
	 GREAT EUROPEAN MODELS SRI	 Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Growth'	Encours 31 décembre 2023 : 63 M€
	 IMPROVING EUROPEAN MODELS SRI	 Europe Grandes & Moy. Valeurs 'Value'	Encours 31 décembre 2023 : 34 K€
	 QUADRATOR SRI	 Multithématiques Euro Moy. & Petites Valeurs	Encours 31 décembre 2023 : 188 M€
ACTIONS ET THÉMATIQUES INTERNATIONALES	 M CLIMATE SOLUTIONS	 Thématique Internationale Solutions Climat	Encours 31 décembre 2023 : 253 M€
	 M SPORT SOLUTIONS SRI	 Thématique Internationale Solutions Sport	Encours 31 décembre 2023 : 12 M€
	 AESCULAPE SRI - BETTER HEALTH	 Thématique Internationale Innovations Santé	Encours 31 décembre 2023 : 120 M€
	 M CLOUD LEADERS SRI	 Thématique Internationale Ecosystème du Cloud	Encours 31 décembre 2023 : 2 M€
GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES	 M CONVERTIBLES SRI	 Zone Euro Convexité et pureté	Encours 31 décembre 2023 : 382 M€
	 M GLOBAL CONVERTIBLES SRI	 International Convexité	Encours 31 décembre 2023 : 117 M€

Ainsi, les encours gérés par Montpensier Finance, de fonds labellisés (ISR, Greenfin, et/ou Towards Sustainability) représentent, au 31 décembre 2023, un encours total supérieur à 2 Milliards d'Euros d'actifs gérés, sachant que, l'ensemble des processus de gestion de nos fonds gérés en valeurs en direct intègrent des critères ESG. Ainsi, le total de nos encours concernés par une gestion intégrant des critères ESG représente près de 3 Milliards d'Euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours évoqués à la question précédente, intégrant des critères ISR dans leur process de gestion, représentent plus de 60% des encours totaux sous gestion, et plus généralement les encours intégrant des critères ESG dans leur process de gestion, représentent 94% des encours totaux sous gestion.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Au jour de la mise à jour du présent code de transparence, un fonds géré par Montpensier Finance, M Climate Solutions, est labellisé Greenfin, et dix fonds, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI, M Global Convertibles SRI, M Climate Solutions et M Cloud Leaders SRI sont labellisés ISR.

En outre, le fonds M Climate Solutions, et la Sicav Best Business Models SRI détiennent également le label belge Towards Sustainability (développé à l'initiative de Febelfin).

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

L'objectif de gestion du Fonds M Climate Solutions est la valorisation du capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés dont les initiatives ou les solutions contribuent directement ou indirectement à la réduction des impacts du changement climatique, ou dans des actions de sociétés dont une partie de l'activité concerne les évolutions et développements liés à la thématique de la transition énergétique et climatique.

Cet objectif s'inscrit dans la démarche de lutte contre le réchauffement climatique, à laquelle Montpensier Finance souhaite contribuer. Les points clé du fonds M Climate Solutions sont les suivants :

- ✓ Un fonds thématique actions internationales, toutes capitalisations ;
- ✓ Un investissement d'avenir pour contribuer à la mise en œuvre de solutions climatiques ;
- ✓ Des entreprises européennes, américaines et asiatiques s'impliquant effectivement et pouvant générer un réel impact dans la Transition énergétique et écologique pour le climat.

En ce qui concerne les aspects de gouvernance et environnementaux, le fonds a plusieurs objectifs : Montpensier finance a développé une méthodologie propriétaire : MGF – Montpensier Gouvernance Flag. L'objectif principal recherché lors de cette analyse est un alignement d'intérêts entre toutes les parties prenantes de l'entreprise. Ainsi, 4 axes d'analyse sont pris en considération : une analyse du board (taux d'indépendance du conseil d'administration, ...), de la rémunération (transparence des critères de rémunération, ...), de la Structure actionnariale de l'entreprise (présence d'actionnaire majoritaire, ...) et de ses pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...).

Le fonds a également pour objectif un respect des bonnes pratiques environnementales et sociales, à travers la méthodologie propriétaire MIA – Montpensier Impact Assessment, qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire, dans l'objectif de s'assurer d'un impact bénéfique de l'entreprise sur ces deux transitions selon leurs cœurs de métier. Nous prêtons ainsi attention à la réduction des émissions carbone, l'intensité carbone, le taux de féminisation, etc.

Nous examinons également la mise en place de politique sur les droits humains au sein des entreprises investies ainsi que le bon respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Cette démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'univers d'investissement du fonds est constitué de sociétés cotées sélectionnées sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans l'objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat.

Pour chaque ligne susceptible d'entrer dans le portefeuille, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Les

données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Cette mesure est déterminée à partir d'une estimation du chiffre d'affaires de chaque société réalisée dans les huit catégories d'activités qui entrent dans le champ des « éco-activités » participant à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique, telles que définies par le label Greenfin.

Les valeurs sont « typées » en fonction du pourcentage de leur chiffre d'affaires réalisé dans ces « éco-activités » :

- Les entreprises ayant une « Part Verte élevée », ie Valeurs de type I, entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » ;
- Les entreprises ayant une « Part Verte intermédiaire », ie Valeurs de type II, entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » ;
- Les investissements de « Diversification », ie Valeurs de type III, entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ».

Cet élément permettra de calculer l'intensité de la « part verte » du portefeuille.

Concernant la recherche interne :

- ✓ Pour la partie quantitative, nous nous appuyons sur un certain nombre d'outils développés en interne, notamment sur Bloomberg, Factset et MSCI ESG Research ;
- ✓ Pour la partie qualitative, l'équipe de gestion s'appuie également sur les analyses des valeurs, secteurs et marchés et le suivi des prévisions des analystes (MSCI ESG Research, brokers et bureaux d'études), des rencontres avec des sociétés ;
- ✓ Enfin, l'analyse des gérants et des analystes ISR vient compléter cette recherche.

Les données utilisées pour l'évaluation ESG sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En termes de moyens humains consacrés en interne à l'analyse ESG, l'équipe d'analyse ESG est composée de 2 personnes à temps plein, avec en moyenne plus de 5 ans d'expérience. Les membres de l'équipe bénéficient également de formations ESG, et communiquent en interne les mesures mises en place et évolutions éventuelles dans les méthodes et les aspects réglementaires liés à l'ESG. L'équipe d'analyse ESG s'appuie, en outre, sur l'ensemble des moyens mis en oeuvre par la Société de Gestion, tels que décrit au point 2.6.

3.3. Quels critères ESG et principes liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

3.3.1 Thématique d'investissement

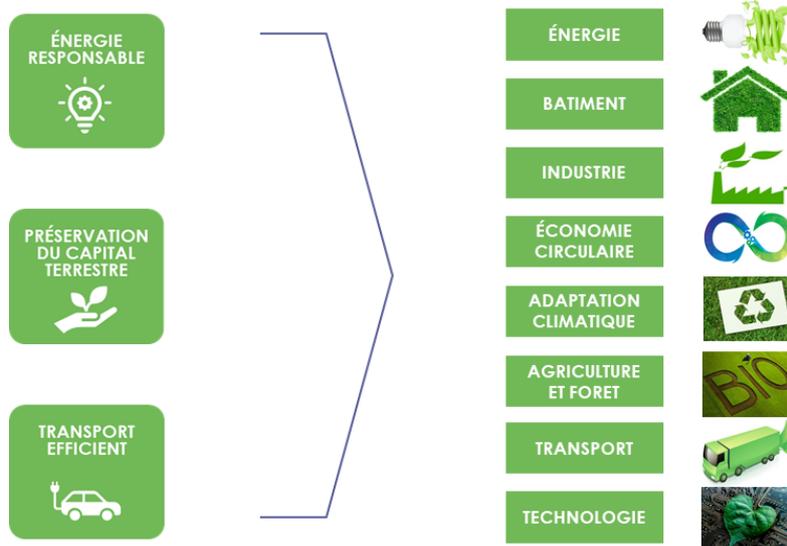
La thématique principale d'investissement du fonds est celle de la réduction de l'impact climatique. Ainsi, la sélection des valeurs en portefeuille s'effectue principalement au sein des sociétés contribuant à la réduction des impacts sur le changement climatique, ou participant directement ou indirectement aux évolutions et développements liés à la transition énergétique et climatique, dans le respect de la mesure de la part verte du portefeuille.

Face aux grandes menaces sur le climat, nous avons défini trois grands vecteurs de transition :

- ✓ **Energie responsable** : expansion des énergies renouvelables sous toutes leurs formes, énergie nucléaire, techniques et produits visant à minimiser la consommation en énergie, techniques et produits qui permettent le stockage de l'énergie. *Exemples de secteurs : énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, énergie géothermique, bioénergie, stockage de l'énergie, bâtiments verts.*

- ✓ **Préservation du capital terrestre** : activités permettant une meilleure gestion de l'eau, techniques de valorisation énergétique des déchets, production à partir de matériaux renouvelables ou recyclés, agriculture biologique et respectueuse de l'environnement. *Exemples de secteurs : traitement de l'eau et efficacité, gestion des déchets, éco-conception et recyclage.*
- ✓ **Transport efficient** : développement des déplacements alternatifs et des transports en commun, produits et services qui aident à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, technologies de substitution et accès à l'information de façon efficiente. *Exemples de secteurs : transport ferroviaire, véhicules électriques ou hybrides, carburants alternatifs, logistique de transport, technologies de substitution.*

Nous analysons et sélectionnons les entreprises qui s'engagent activement à la réduction de l'impact climatique :



Selon la nomenclature retenue par le label Greenfin, nos trois grands vecteurs de transition peuvent être déclinés en huit « éco-activités » :

1. Énergie

- Énergie solaire
- Énergie éolienne
- Énergie nucléaire
- Bioénergie
- Énergie hydraulique
- Énergie géothermique
- Autres énergies renouvelables
- Distribution et gestion de l'énergie
- Stockage de l'énergie
- Capture du carbone
- Services

2. Bâtiment

- Bâtiments verts
- Efficacité énergétique
- Systèmes de capture de l'énergie
- Services

3. Economie circulaire

- Technologies et produits
- Services

5. Transport

- Système de fret et transport ferroviaire
- Système de transport ferroviaire urbain
- Véhicules électriques
- Véhicules hybrides
- Véhicules à carburant alternatif
- Transit rapide bus
- Transport maritime
- Transport à vélo
- Biocarburants
- Biocarburant pour l'aviation
- Logistique de transport

6. Technologies de l'information et de la communication

- Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables
- Infrastructures bas carbone
- Produits et technologies fonctionnant sous smart grid
- Technologies de substitution

7. Agriculture & forêt

- Valorisation énergétique des déchets
- Valorisation énergétique des combustibles existants
- Gestion des déchets

4. Industrie

- Produits d'efficacité énergétique
- Systèmes et processus d'efficacité énergétique
- Cogénération, tri génération, etc.
- Récupération de chaleur
- Réduction des GES non liés à la production d'énergie
- Processus industriels éco-efficients
- Services
- Agro-alimentaire bio

- Agriculture
- Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone
- Agriculture à basse émission de GES, séquestrant le carbone et résiliente au climat

8. Adaptation au changement climatique

- Adaptation à l'eau
- Infrastructures

Le label Greenfin définit l'énergie nucléaire comme l'ensemble des activités économiques permettant la production d'énergie à partir de technologies nucléaires, y compris les technologies du cycle des combustibles et de gestion des déchets radioactifs, conformément à la réglementation européenne (Directive 2011/70 Euratom).

Plus particulièrement concernant l'énergie nucléaire, Montpensier Finance mène une analyse complémentaire préalable à l'entrée dans l'univers final d'investissement, en utilisant les critères définis par le label Towards Sustainability, pour :

- ✓ Les entreprises productrices d'électricité ou de chaleur à partir de sources d'énergie non renouvelables, y compris nucléaires ;
- ✓ Les entreprises impliquées dans l'exploration ou le développement de nouveaux projets gaziers ou pétroliers sont identifiées, en ligne avec les exigences du référentiel du label Towards Sustainability. Les listes GCEL (Global Coal Exit List), et les sections « Upstream » et « Gas-Fired Power Expansion » de la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List), publiées par l'ONG Urgewald, sont intégrées dans le système de sélectivité dès la définition de l'univers investissable du fonds. A la suite de l'identification de ces entreprises, une analyse complémentaire est effectuée afin d'assurer la conformité aux différents critères exigés par le label.

Enfin, les critères de réintégration pour les secteurs de l'armement, du pétrole et gaz conventionnels et des producteurs d'électricité, y compris à partir d'installations nucléaires, définis dans le référentiel du label Towards Sustainability, peuvent être pris en compte par l'équipe d'analyse ESG.

Ces critères complémentaires sont le résultat de travaux menés deux fois par an par l'équipe d'analyse ESG.

3.3.2 Exclusions

Dans cet univers d'investissement, trois types d'exclusions selon des critères ESG / des principes liés aux changements climatiques sont appliquées :

- ✓ Liées à l'activité ;
- ✓ Liées aux controverses ;
- ✓ Liées au profil ESG.

3.3.2.1 Concernant l'activité :

Conformément à la réglementation, sont exclus les émetteurs contrevenant aux conventions sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert :

- ✓ Des mines anti-personnelles et sur leur destruction (dite convention d'Ottawa, 1997) ;
- ✓ Des armes à sous-munitions (dite convention d'Oslo, 2008).

La recherche MSCI BIS, Business Involvement Screening (outil de screening négatif pour certaines activités) est utilisée pour identifier les valeurs impliquées dans l'armement controversé via l'alerte filtre BIS.

Nous excluons également les sociétés impliquées directement (fabrication, vente de composants, services, ...) ou indirectement (via une filiale ou une société mère) dans des activités concernant les armes non conventionnelles suivantes : armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri. Les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes nucléaires (ou de ses composants sur mesure) sont également exclues.

Enfin, sont également exclues de l'univers d'investissement les sociétés qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les activités suivantes :

- ✓ La fabrication d'armes conventionnelles, de leurs composants ou systèmes associés ;
- ✓ Le tabac.

En accord avec le référentiel du label Greenfin, nous excluons également du périmètre d'investissement certaines activités économiques contraires à la transition énergétique et écologique, ou actuellement controversées.

Ainsi, sont ensuite exclues du périmètre d'investissement du fonds les sociétés dont l'activité relève de :

- ✓ Les sociétés dont l'activité relève de l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles :
 - L'exploration, extraction, raffinage et production de produits dérivés de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux ;
 - La fourniture et l'utilisation de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux comme carburant, la production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur, de chauffage et de refroidissement à partir de ces combustibles ;
 - Le transport, la distribution et le stockage de combustibles fossiles.

Pour ces activités, nous n'avons aucun seuil de tolérance : la moindre implication (mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires) entraîne l'exclusion systématique de l'univers d'investissement.

Ces exclusions ont été paramétrées dans nos systèmes grâce à l'outil BIS de MSCI ESG Research, le cas échéant complété par l'analyse qualitative conduite sur les valeurs en portefeuille.

Enfin, des exclusions partielles sont également définies :

- ✓ Sont exclues les sociétés de distribution / transport et production d'équipements et de service, dans la mesure où plus de 30% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients des secteurs strictement exclus (tels que définis ci-dessus).
- ✓ Sont exclues les sociétés réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes :
 - Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES ;
 - L'incinération sans récupération d'énergie ;
 - L'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ;
 - L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière.

Ces exclusions partielles sont prises en compte lors de l'analyse qualitative des sociétés.

3.3.2.2 Concernant les controverses :

En parallèle, des exclusions liées à la survenance de controverses sont aussi mises en place. Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies.

Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sur l'ESG et/ou l'Environnement, sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

Les autres controverses font l'objet d'une analyse quantitative qui déterminera si la société reste éligible ou non.

Une note de Controverse est calculée pour chaque société, à partir du Score Controverse sur la Thématique Environnement, auquel un malus est attribué en fonction du nombre de controverses Orange Environnement et Jaune Environnement, affecté d'une pénalité forfaitaire afin de renforcer la prise en compte des controverses plus globales, Orange ESG et Jaune ESG.

Si une valeur préalablement en portefeuille fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, les analystes ISR mèneront une analyse ad hoc, et selon les conclusions de cette analyse, le gérant procédera à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

3.3.2.3 Concernant le profil ESG :

Des exclusions complémentaires sont appliquées selon différentes notes établies par MSCI ESG :

- ✓ Les notes ESG MSCI égales à CCC ou B sont exclues. En effet, ces notes sont attribuées aux sociétés présentant les plus mauvais attributs environnementaux, sociaux ou de gouvernance parmi leurs pairs. Nous avons donc choisi de les exclure.
- ✓ Les notes ESG MSCI égales à ASSET STRANDING sont exclues. En effet, ces notes sont attribuées aux entreprises qui ne sont pas alignées sur la transition vers une faible intensité d'émission de carbone. Nous avons donc choisi de les exclure.

Synthèse :

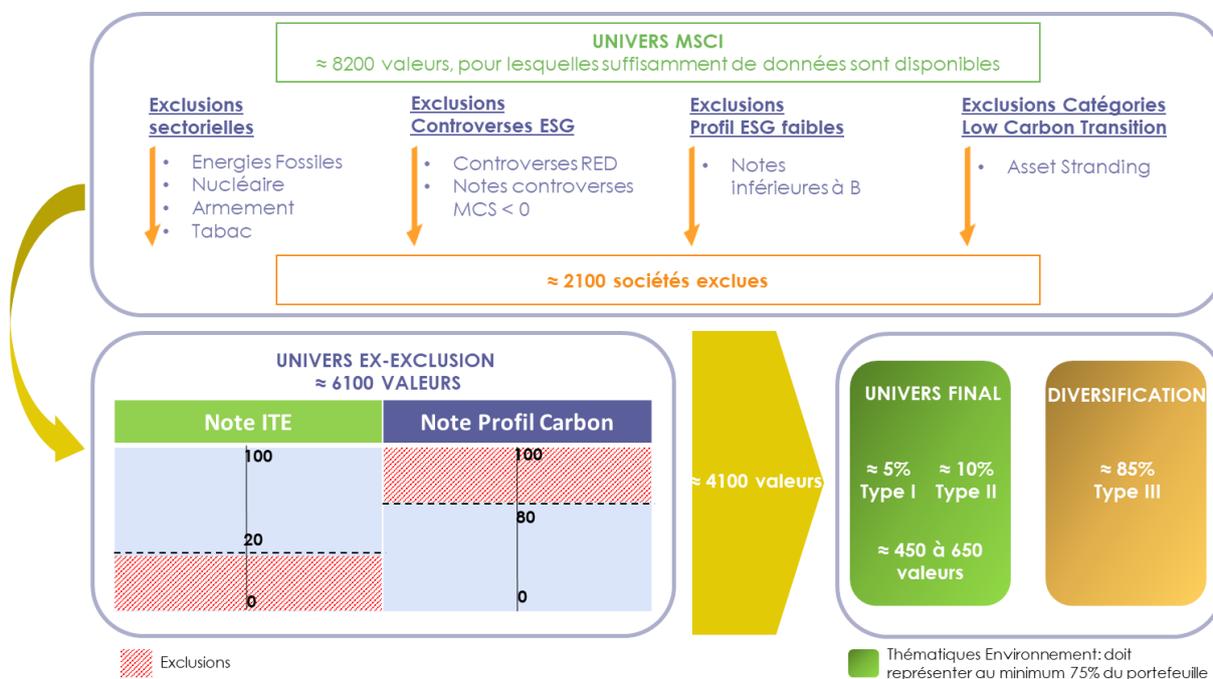
Pour résumer, l'identification des valeurs potentiellement investissables est fonction des critères ESG et des principes liés aux changements climatiques et elle s'établit de la façon suivante :

- ✓ Création de l'univers via le screener MSCI, en appliquant directement un premier filtre d'exclusions, liées à l'activité de la société et aux controverses générant une exclusion totale.
- ✓ Après application des premiers filtres, application des exclusions liées au profil ESG, et des exclusions partielles prenant en compte la récurrence de la survenance de controverses liées à l'environnement, et la sévérité de celles-ci, et calcul des notes sur l'univers.

3.4. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

La thématique principale d'investissement est celle de la réduction de l'impact climatique. Ainsi, toutes les sociétés qui permettront de contribuer à la thématique, y compris des sociétés dont seulement une partie de l'activité est liée à cette thématique, sont susceptibles d'être sélectionnées dans le portefeuille.

Construction de l'Univers d'investissement



3.4.1 Note d'Implication dans la Transition Énergétique

La première étape est de calculer une note thématique absolue, dite note ITE (note d'Implication dans la Transition Énergétique).

Cette composante est une note absolue pondérée de sous-notes liées aux thématiques suivantes :

1 Pillar	4 Themes	13 ESG Key Issues
Environment	Climate Change	Carbon Emissions Product Carbon Footprint Financing Environmental Impact Climate Change Vulnerability
	Natural Resources	Water Stress Biodiversity & Land Use Raw Material Sourcing
	Pollution & Waste	Toxic Emissions & Waste Packaging Material & Waste Electronic Waste
	Environmental Opportunities	Opportunities in Clean Tech Opportunities in Green Building Opp's in Renewable Energy

Selon les composantes, deux typologies de notes, associant le score d'exposition et le score de gestion, entrent dans le calcul de la note ITE :

➤ **Des notes d'opportunités :**

Elles concernent les opportunités dans les thématiques suivantes : technologies propres, bâtiments écologiques et énergies renouvelables.

L'exposition indique la pertinence des opportunités que représentent ces thématiques pour une entreprise donnée, en fonction de ses activités et de son exposition géographique. Une forte exposition indique une pertinence élevée de l'opportunité, alors qu'une faible exposition, proche d'une valeur de cinq (note moyenne), limite l'intérêt immédiat de celle-ci pour l'entreprise.

Ce raisonnement est simple : plus les niveaux d'exposition sont élevés, plus les entreprises ont à gagner de l'exploitation de ces opportunités, et plus elles ont à perdre (du point de vue de la concurrence) si elles ne capitalisent pas sur ces dernières. Pour des faibles niveaux d'exposition, on estime que les opportunités immédiates pour la société sont moins importantes. Toutefois, des systèmes de gestion performants, des produits innovants ou des programmes de R&D peuvent indiquer une capacité plus forte à tirer parti des opportunités futures et donc représenter un avantage concurrentiel pour l'entreprise.

➤ **Des scores de risque :**

Pour les autres thématiques, associées à des risques cette fois-ci (comme la vulnérabilité face aux changements climatiques par exemple), le score d'exposition et le score de gestion sont combinés de sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite un niveau supérieur de capacité de gestion des risques pour atteindre le même score global sur la thématique considérée.

Quelques éléments supplémentaires sont considérés dans ce score :

- Afin d'éviter les situations dans lesquelles une entreprise recevrait un score global très élevé pour une thématique uniquement en raison d'une faible exposition à cette dernière, un seuil minimal de gestion est requis pour atteindre un score global supérieur à cinq (note moyenne).
- A l'inverse, pour des niveaux d'exposition très élevés, la note maximale qu'une entreprise peut obtenir est toujours inférieure à dix, ce qui signifie que, quels que soient les actions ou les programmes mis en œuvre par la société pour atténuer les risques, un certain niveau de risque persiste pour l'entreprise.

La note ITE est alors déterminée en effectuant un classement relatif de la note de thématique absolue, entre toutes les sociétés de l'univers d'investissement.

Plus la note ITE est élevée, plus la société présentera un profil intéressant.

3.4.2 Note Profil Carbone

Ensuite, une note de Profil Carbone est définie. Cette note est constituée de deux composantes :

- ✓ Une composante basée sur des données d'émission carbone historique
- ✓ Une composante Management Carbone et Typologie Carbone

➤ **Une composante basée sur des données d'émission carbone historique**

La première étape consiste à calculer une note Profil Carbone absolue, en prenant en compte des données liées aux :

- Note Emissions Carbone SCOPE 1 + 2 (metric Tonnes)
- Note Intensité Carbone SCOPE 1 + 2 (t/USD millions Sales)
- Note Intensité Moyenne 3 ans vs Moyenne Sectorielle

Une autre composante bonus/malus vient ensuite récompenser les efforts mis en place par les sociétés dans l'optique de baisser les émissions carbonées de la société. Elle est déterminée grâce aux deux scores suivants :

- ✓ Score de la Stratégie de réduction des émissions carbonées, afin de tenir compte du niveau de target de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) que se fixe la société ;
- ✓ Score lié à l'évolution de la réduction des émissions carbonées, afin de tenir compte de la réelle évolution du taux (en moyenne composée) de réduction des GES de la société.
- **Une composante dite « Management Carbone et Typologie Carbone »**

Une composante Management Carbone et Typologie Carbone vient compléter le calcul de la note.

- ✓ Management Carbone, l'indicateur est composé de deux scores :
 - Low Carbon Transition Score : qui mesure le niveau d'alignement d'une entreprise à la transition vers une faible teneur en carbone.
 - Low Carbon Transition Management Score : qui mesure la façon dont une entreprise gère les risques et les opportunités liés à la transition vers une faible teneur en carbone.
- ✓ Typologie Carbon :
 - L'indicateur reflète la « Low Carbon Transition Category », qui attribue une catégorie de transition vers une faible teneur en carbone à une entreprise, en fonction de son exposition aux risques et opportunités de transition vers une faible teneur en carbone.

La note absolue de profil Carbone est alors déterminée en additionnant les différentes composantes pondérées, sachant que le système de notation fait que les entreprises qui gèrent le risque carbone sont avantagées.

Un classement relatif entre toutes les sociétés de l'univers d'investissement est effectué sur la note absolue de Profil Carbone, afin d'obtenir la note de profil Carbone.

À l'inverse de la note ITE, plus la note de profil Carbone sera faible plus celle-ci présentera un profil Carbone intéressant, c'est-à-dire un couple émissions faibles / stratégie de réduction des émissions efficient.

3.4.3 Univers Investissable

Ces deux notes permettent de déterminer l'univers potentiellement investissable :

- Un dernier filtre est appliqué. Il consiste à exclure de l'univers les 20 % de valeurs qui ont les plus mauvaises notes Implication dans la Transition Énergétique et Écologique ITE et les 20 % de valeurs qui ont les plus mauvaises notes Profil Carbone, dans l'objectif d'améliorer le couple « Part Verte » / Profil Carbone du portefeuille.
- Le couple note ITE (Implication Transition Énergétique et Écologique) | note Profil Carbone est ensuite associé à une note fondamentale (Solidité, Visibilité, Risque), dans les étapes suivantes afin de déterminer si la société entre dans le champ d'investissement du fonds.

Synthèse

Les étapes relatives à la notation et au classement peuvent être résumées de la façon suivante :

Note de controverse :

- Montpensier Finance surpondère la note Environnement

Note d'Implication dans la Transition Énergétique (ITE) :

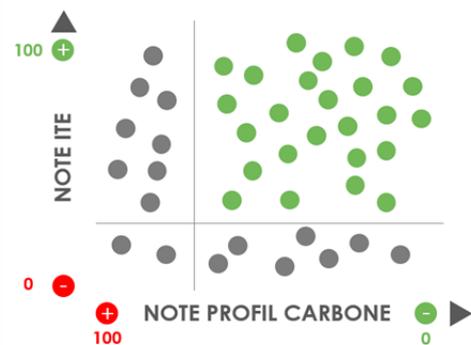
- Exposition aux thématiques (Quantitatif)
- Management de ces thématiques (Qualitatif)
- Montpensier Finance surpondère les opportunités de positionnement

Note de profil Carbone :

- Intensité carbone (Quantitatif)
- Management de ce risque par la société (Qualitatif)

Impact :

l'objectif est de rechercher en permanence les entreprises contribuant pleinement à la transition climatique



3.5. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée au minimum chaque année, lors de la publication des résultats annuels notamment. Toutefois, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

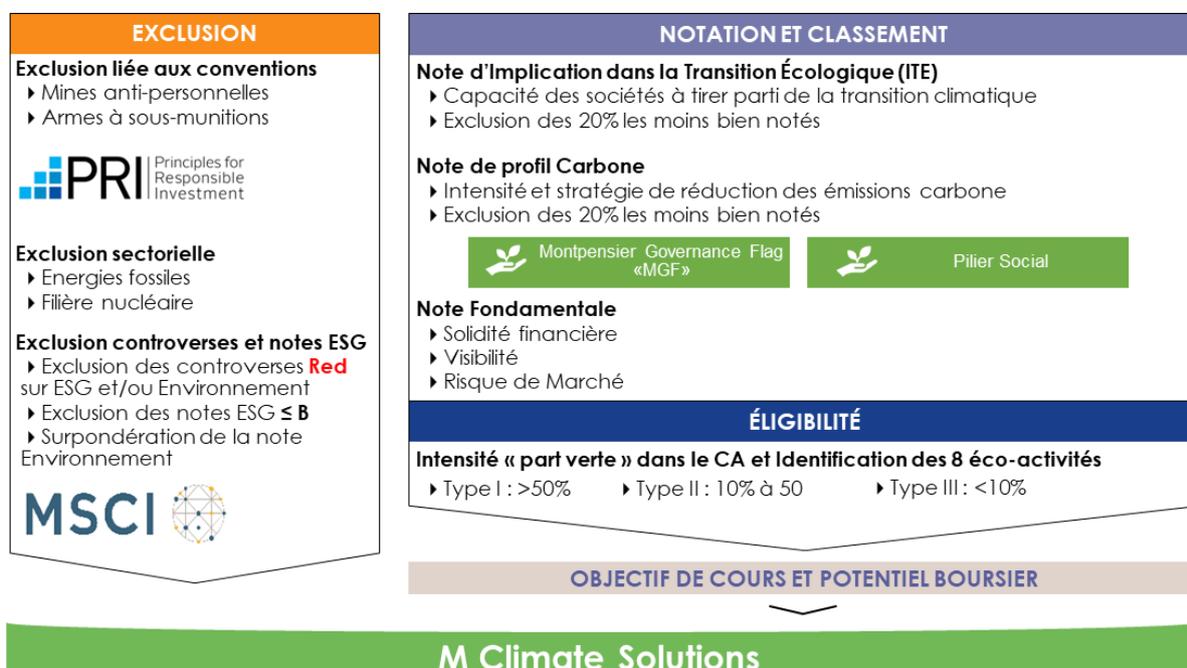
Montpensier Finance a développé pour ses fonds des méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques.

Plus précisément, pour le fonds M Climate Solutions, les exclusions climat, social et gouvernance s'appuient sur un screening quantitatif reprenant une sélection de sous-notes « ESG Key Issues » de MSCI, une sélection de sous-notes « Controversies » de MSCI et des indicateurs d'impact choisis tels que l'intensité carbone (scope 1+2) ou la « part verte », qui correspond au pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs réalisé dans des « éco-activités ».

Des seuils sont définis et les sociétés qui ne passent pas nos filtres sont exclues, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc de l'équipe d'analyse ESG.

Le seuil des différentes sous-notes et leur périmètre peuvent évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » ou autres indicateurs éventuellement intégrés par MSCI.

L'ensemble de ce processus de sélection permet de maintenir durablement une réduction d'au moins 25% de l'univers d'investissement final par rapport au segment privilégié initial, avant application de l'analyse extra-financière.



Toutes les valeurs présentes dans le portefeuille du fonds M Climate Solutions sont issues de l'univers investissable ESG déterminé par la société de gestion à partir des filtres d'exclusions (normatives, sectorielles, ESG) et des analyses climat (« Pilier Environnement »), gouvernance (« Montpensier Governance Flag - MGF ») et sociale (« Pilier Social »), mises en oeuvre.

En tout état de cause, toutes les valeurs présentes en portefeuille ont donc été analysées selon ces méthodes. Ainsi, toutes les valeurs en portefeuille présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Exclusion : respect de notre politique d'exclusion (Conventions Internationales, Controverses et ESG, Activités Controversées)
- ✓ Pilier Environnement :
 - Notation et Classement : Top 80% pour les notes Profil Carbone et ITE
 - Eligibilité : identification de la « part verte »
- ✓ Pilier Social : sous-note MSCI ESG pour le Pilier S supérieure à notre seuil minimum, ce seuil est revu au minimum chaque semestre et peut évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » éventuellement intégrés par MSCI. Pour les caractéristiques sociales, nous nous attachons à la qualité suffisante du dialogue social au sein de l'entreprise.
- ✓ Pilier Gouvernance : l'analyse MGF – Montpensier Governance Flag s'appuie sur un screening quantitatif reprenant une sélection de sous-notes « ESG Key Issues » et une sélection de sous-notes « Controversies » de MSCI concernant exclusivement les pratiques de gouvernance, et des indicateurs d'impact choisis, tels que le taux d'indépendance ou la présence de femmes au conseil d'administration, ou encore l'intégration de critères de performance ESG dans le calcul de la rémunération variable des dirigeants. Nous examinons si l'alignement d'intérêts entre les parties prenantes est suffisant à partir de notre méthode Montpensier Governance Flag (MGF). Cette méthode propriétaire met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et nous permet de nous assurer que l'alignement d'intérêts entre les parties prenantes est suffisant. Cette analyse suit la grille de lecture MGF, définie selon quatre axes d'analyse :
 - ✓ « Conseil d'Administration, comité exécutif et autres comités »,
 - ✓ « Politique de rémunération et objectifs »,
 - ✓ « Structure actionariale & contrôle »
 - ✓ et « Pratiques comptables et communication financière »,

Les aspects liés à l'Environnement sont ainsi complétés par la prise en compte des critères Sociaux et de Gouvernance lors de l'analyse qualitative ESG conduite sur les valeurs.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Des seuils d'allocation du portefeuille entre les différentes typologies de valeurs sont définis. Le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs réalisé dans des « éco-activités » détermine « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires des émetteurs.

L'intensité de la Part Verte du portefeuille est mesurée par une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant à la transition énergétique et écologique pour chaque ligne de portefeuille.

La Part Verte du portefeuille pilote la politique d'investissement du fonds de telle sorte que :

- ✓ Au moins 20% des encours du portefeuille est composé d'émetteurs de type I (entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités) ;
- ✓ Au moins 75% des encours du portefeuille est composé d'émetteurs dont,
 - Soit la « Part Verte » est intermédiaire, ie entreprises de Type II (entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités) ;
 - Soit la « Part Verte » est élevée, ie d'émetteurs de Type I ;
- ✓ Le pourcentage des encours du portefeuille dits « de diversification », regroupant des émetteurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités) ou d'autres titres de créance et instruments financiers, peuvent représenter jusqu'à 25%.

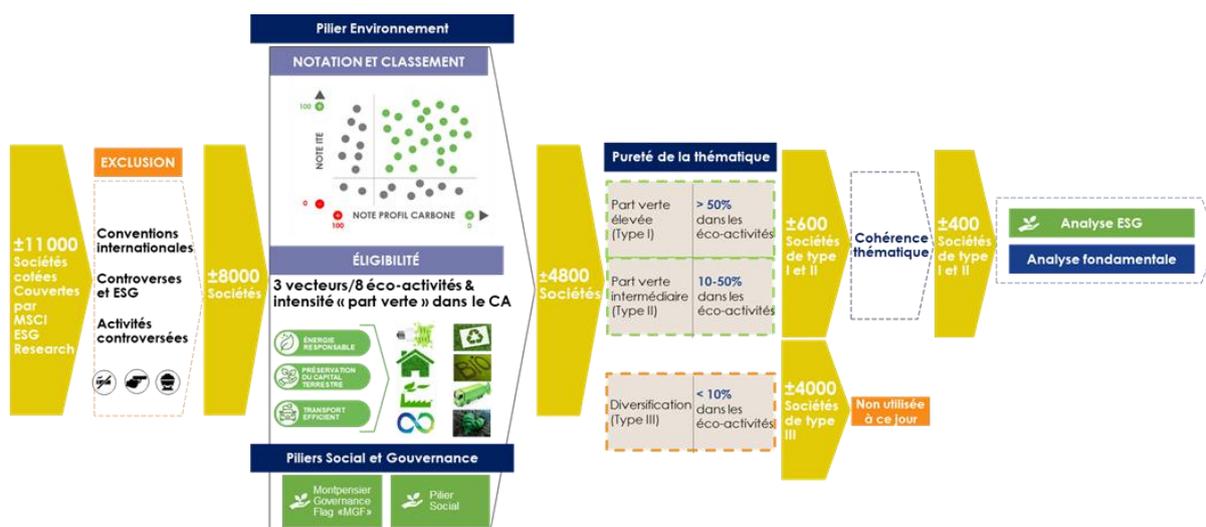


À partir des notations ITE et Profil Carbone, associées à une analyse qualitative de l'activité des sociétés via la recherche disponible, notamment MSCI ESG Research, l'équipe d'analyse ESG catégorisera le sous-secteur d'activité des sociétés et en conséquence l'éligibilité des valeurs aux huit catégories d'activités entrant dans le champ des « éco-activités ».

En fonction de « l'intensité » de la « part verte » dans le chiffre d'affaires, les valeurs sont classées en Type I, Type II, et Type III.

Les sociétés identifiées par le screening ESG associé à une notation fondamentale sont analysées ensuite de manière qualitative par l'équipe de gestion.

Les étapes relatives à la détermination de l'univers d'investissement privilégié du fonds M Climate Solutions peuvent être résumées de la façon suivante :



Dans le choix de ces valeurs, les gérants complètent l'analyse des critères ESG par une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme.

Le fonds peut être investi :

- tant sur des valeurs de croissance de long terme, que sur des valeurs apparaissant sous évaluées au regard des différents critères d'analyse ;
- sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation, y compris des valeurs de petite capitalisation, jusqu'à 100% de son actif net ;
- sur l'ensemble des marchés mondiaux, dont les marchés émergents, sachant que l'exposition sur les marchés émergents ne pourra pas excéder 40% de l'actif net.

Le fonds sera de ce fait exposé au risque de change. Des couvertures de change pourront de façon ponctuelle et discrétionnaire être mises en place pour couvrir tout ou partie de certaines devises dans un but de protection du portefeuille et de recherche de l'objectif de valorisation du capital à long terme.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les investissements en actions font l'objet d'une analyse ESG.

Le fonds a vocation à être investi en actions. Il est cependant autorisé à réaliser des investissements en obligations, et produits de taux. Ces investissements pourront représenter entre 0 et 25% des actifs nets du fonds.

Les émetteurs ne seront pas nécessairement sélectionnés sur la base de critères ayant comme objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat. Ils pourront entrer dans les encours dits « de diversification », regroupant des émetteurs de type III, et seront donc dans ce cas pris en compte pour déterminer le maximum de 25% de valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités »).

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Afin de poursuivre son engagement, Montpensier Finance a décidé de lancer en 2019 un fonds actions internationales ciblant les sociétés qui s'impliquent dans la Transition énergétique et écologique pour le climat. Ce fonds, M Climate Solutions, a été lancé le 2 juillet 2019.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Lors de la rédaction du présent Code, aucune part des actifs du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés. Il n'utilise pas non plus de positions courtes.

Le fonds est autorisé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement au risque de change.

Dans la pratique, l'utilisation de produits dérivés n'a lieu que de manière très occasionnelle dans une optique de gestion de l'exposition et d'ajustement temporaire liés aux mouvements de passif.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds M Climate Solutions peut investir en actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds. Le fonds est autorisé à réaliser ces investissements dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions. Dans la pratique, le fonds n'a pas vocation à réaliser d'investissements en OPC en dehors de la gestion de sa trésorerie.

Les investissements en OPC pourront entrer dans les encours dits « de diversification », regroupant des émetteurs de type III, et seront donc dans ce cas pris en compte pour déterminer le maximum de 25% de valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités »).

En tout état de cause, les investissements en parts ou actions d'OPC seraient donc réalisés dans le respect de l'objectif de gestion et la politique d'investissement du fonds.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Le suivi des ratios par Montpensier Finance est effectué grâce au moteur de contraintes « Alto Investment Compliance » d'Amundi.

Le moteur de contraintes Alto Investment Compliance est intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entrainerait un dépassement de limite, notamment de contraintes de typologie (Type I, II ou III) et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc, via l'application « Investment Compliance – PreTrade ». En outre, l'outil Alto Investment Compliance permet à la Direction des Opérations et au Contrôle interne d'accéder au récapitulatif des éventuels breach, pré- et post-trades.

Les contrôles s'effectuent de la manière détaillée ci-après :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade effectués par les gérants d'OPC et par la Direction des opérations

Les gérants, avec l'aide de la Direction des Opérations, suivent au fil de l'eau les ratios des OPC qu'ils gèrent, à l'aide des outils décrits plus haut. Tout ordre saisi passe automatiquement par le moteur de contraintes Alto Investment Compliance afin de s'assurer du respect des ratios. En tout état de cause, tout ordre entraînant un dépassement de ratio est justifié dans la main-courante électronique avant sa transmission.

Les paramétrages de l'outil de suivi de ratios Amundi est réalisé par Amundi selon les indications transmises par la Direction des Opérations, qui est également en charge du test des contraintes, comme l'intensité de la part verte du portefeuille.

- ✓ Contrôles post-trade effectués par la Direction des opérations

La Direction des Opérations et le Contrôle Interne ont accès à l'outil Alto Investment Compliance, développé par Amundi, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades. Ceux-ci sont analysés par la Direction des Opérations.

- ✓ Alertes sur les controverses

Des alertes ont été programmées sur MSCI, afin de recevoir par mail à chaque nouvelle occurrence, toute controverse Red sur l'ensemble des OPC investis en valeurs en direct, et l'ensemble des controverses compagnie et environnement sur le fonds M Climate Solutions.

Ces alertes sont reçues par les gérants, les analystes ISR et la Direction des Opérations, le responsable de la fonction contrôle des risques et le Contrôle Interne.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversées, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ **Mensuel :**

- ✓ Contrôles effectués par l'équipe ISR

Lors de la mise à jour mensuelle du fichier de scoring, l'équipe ISR effectue une vérification du portefeuille de M Climate Solutions par rapport à l'univers d'investissement final mis à jour, le suivi des ratios de « part verte » et de la justification des éventuels overrides.

- ✓ Contrôles effectués par le Comité des Risques

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ **Trimestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ **Semestriel :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ **Périodique :**

- ✓ Contrôles effectués par le Contrôle Interne

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés pour évaluer la qualité ESG du/des fonds ?

6.1.1 Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi de reporter sur le domaine suivant, disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer la contribution effective de ses investissements à la transition énergétique et écologique, et plus généralement afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG :

Domaine de Reporting	Objectifs	Indicateurs proposés
Changement climatique - Performance Environnementale	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2, émissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, et émissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise pour ses activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - en intensité moyenne pondérée, c'est-à-dire normalisées proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO2/M€ ou M\$ de CA). - empreinte carbone Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi).
	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2 + Scope 3 Upstream	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2 + Scope 3 Upstream, qui se réfère aux émissions indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement en amont et des émissions inhérentes aux produits et services achetés par les entreprises.</p> <p>Nous utilisons pour cela les données de MSCI ESG Research, qui fournit des informations reportées et estimées. Nous avons accès aux données relatives aux émissions Scope 3 en tonnes de CO2e/an, et aux émissions Scope 3 normalisées par le chiffre d'affaires en millions de dollars (tCO2e/million d'USD), nous permettant de comparer des entreprises de taille différente.</p>
Performance Sociale	Identifier les sociétés ayant effectuée des suppressions de postes importantes	Les entreprises ont-elles effectué d'importantes mises à pied (1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années ? De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.
	Mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.	Identifier le pourcentage de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance

Performance en Matière de Gouvernance	Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants	Les administrateurs de l'entreprises sont-ils majoritairement indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États ?
	Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants	Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable.
Performance en matière de Droits de l'Homme	Mesurer la conformité avec le Global Compact	Cet indicateur reflète la conformité de l'entreprise avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Un statut Fail, Watch List ou Pass est défini pour chaque valeur.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds donne :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration et les raisons pour lesquelles un(des) indicateur(s) complémentaire(s) est(sont) proposés ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

6.1.2 Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG du Fonds

Dans le cadre du référentiel V2 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans ce cadre, Montpensier Finance s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en termes d'empreinte carbone) ;
- ✓ et une meilleure conformité avec le Pacte Mondial des Nations Unies (dans le tableau précédent, Performance en matière de Droits de l'Homme, Mesurer la conformité avec le Global Compact)

pour le fonds, par rapport à son indice de référence, et avec un taux de couverture des émetteurs en portefeuille supérieur à 90% sur ces indicateurs.

6.2. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.montpensier.com>

Le reporting mensuel, ainsi que le rapport TCFD s'inscrivant dans le cadre prévu à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi de transition énergétique pour les fonds publiant ce rapport, sont disponibles sur la page dédiée de chaque fonds.

6.3. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

La politique de vote de Montpensier Finance est disponible sur le site internet à la page : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

La politique d'engagement de Montpensier Finance est disponible sur le site internet à la page : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf